

Année 2018

Saison 2017-2018

CONCOURS NATIONAUX

REGLEMENT :

A: ENGAGEMENTS

Les engagements individuels par tireur et discipline seront à joindre à la fiche d'inscription qui sont disponibles sur le site internet fédéral www.fscf.asso.fr .

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

TOUTE CATEGORIE INDIVIDUELLE : 6€

Une EQUIPE 10€

Le règlement se fera par chèque **uniquement**, ils seront à libeller à l'ordre de : **FSCF**.

Rappel sur les armes anciennes :

Les disciplines Armes Anciennes sont ouvertes à tous sans qualification et dans une catégorie unique Femme et Homme confondue. Le prêt d'arme est possible pour plusieurs tireurs. Cette année arrive l'Arme longue qui se tire à 25m sur la même cible qu'au pistolet, ouvert à tous.

B: CONDITIONS GENERALES

Tout engagement non parvenu à temps au responsable compétitions nationales dans les délais réglementaires ou non accompagné du montant des droits ne sera pas retenu.

Les organisateurs de chaque concours devront s'assurer de la régularité des inscriptions.

La participation aux championnats fédéraux est soumise à la participation Départementale et du niveau suivant (Région ou Championnat de plusieurs départements) et réalisation des points de qualification.

La qualification pour le tour après les départementaux sont libres.

Toutes les situations non prévues par le présent règlement seront tranchées par la Commission National de TIR Sportif (Mondevert@hotmail.fr)

Le contrôle des résultats par la commission National de tir Sportif est définitif et sans appel.

S'il n'y a pas de Championnat Régional ou de plusieurs Départementaux, c'est le résultat des Départementaux à prendre en compte.

Les résultats se font au points entier, soit sur cible papier ou électronique.

C: QUALIFICATIONS

Seront qualifiés aux championnats fédéraux les compétiteurs ayant réalisés au minimum les points qualificatifs (voir annexe 1) lors des phases qualificatives, Départemental ou Régional.

ATTENTION : C'est l'année de naissance qui détermine la catégorie et non la saison sportive.

D: RETOUR DES RESULTATS QUALIFICATIFS

Le retour des résultats doit être envoyé par les responsables des compétitions de chaque niveau Départementaux, Régionaux (ou cumul départemental) est fixé comme suit :

Les résultats sont à envoyer à :

Jean-Marc GELAIN (jm@gelain.net ou mondevert@hotmail.fr)

16 rue des Vosges

67230 BENFELD

E: CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Les classements individuels seront établis dans toutes les catégories pour les disciplines suivantes à la seule condition qu'il y ait 3 tireurs inscrits. Si cette condition n'est pas remplie, le sur classement ne sera pas automatique.

Pistolet 10 mètres

Carabine 10 mètres

Arbalète 10 mètres

Pistolet 25 mètres 22lr

Pistolet 50 mètres

Carabine 50 mètres couché

Carabine 3X20

Tir Posé (D3 & S3) **+de 50 ans**

Pour les disciplines suivantes, seules les catégories mentionnées ci-dessous sont ouvertes :

Pistolet 10 mètres vitesse & standard :

- 40 coups
- 30 coups

Pistolet 25 mètres gros calibre :

- Senior

Pistolet armes anciennes :

- | | |
|--------------|-----------------------|
| Kuchenreuter | Mariette |
| Comminazzo | Vetterli Carabine 25m |

F: REGLEMENT

L'utilisation du drapeau de sécurité est demandée à tous les tireurs. Si absence, aux **départementaux : Avertissement**, aux **régionaux et Fédéraux : moins 2 points**.

La durée des matchs sera 1H45 60 Plombs et 1H15 40 Plombs, néanmoins une particularité subsiste pour la carabine 50m couché (C50) et le 3X20. Le 3 positions se tirera en cumul avec le C50. Le pantalon de tir sera autorisé pour les tireurs C50 et les tireurs 3 positions, le tir en cumul se fera dans l'ordre C50, puis 20 debout puis 20 genou, seront comptabilisés les 20 premiers coups du couché pour le résultat 3 positions. Le cumul se tirera en 3h00 préparation et essais compris (essais illimités).

Le tire se fait sur papier au niveau Fédéral.

Le C50 seul se tirera en 1h45, préparation et essais compris (essais illimités).

L'heure de convocation sur les plannings correspondra à l'heure de début des essais.

Pour les épreuves de pistolet 50m, pistolet 22LR et Gros calibre, soumis à détention, Les arbitres peuvent vous demander la licence FSCF et vous rappelle que seul les Armes Légal sont autorisées.

- **La licence FSCF du tireur Obligatoire**
- **Une licence FFT de la personne transportant l'arme (pour le transport de l'arme Obligatoire)**
- **La détention de l'arme (Vérification UNIQUEMENT que le numéro de l'arme correspond au papier, donc que l'arme est légale).**

Pour l'épreuve Vetterli, celle-ci se tire debout, avec une arme longue, et chargement par la bouche. Le type de calibre ou le type d'amorce est libre. La tenue est libre. Le tire se fait sur 13 balles, en ne gardant que les 10 meilleurs. Le comptage se fait de la même manière que le MLAIC.

Tout point non mentionné dans ce règlement sera étudié et tranché par la commission compétente.

G: LES ARBITRES LOI n° 2006-1294 du 23 octobre 2006

La mission de l'arbitre :

L'article L.223-1 du Code du sport précise que les arbitres et juges exercent leur mission en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive auprès de laquelle ils sont licenciés.

Sur le plan pénal :

A l'article L.223-2 du Code du sport affirme que les arbitres et juges sont chargés d'une mission de service public. Afin de leur assurer une meilleure protection, **les arbitres sont en fait assimilés à un magistrat ou encore un officier de police judiciaire.** A titre d'exemple, les menaces ou actes d'intimidation envers un arbitre sont dès lors punis de deux ans d'emprisonnement et de 30000 Euros d'amende.

Rôle de l'arbitre :

Par ces connaissances et ces compétences, il apporte un jugement, une décision sur une action exécuter par les Athlètes.

L'arbitre est un licencié d'un club de la FSCF.

Motivation l'arbitre :

La motivation du Juge/Arbitre est de **SERVIR.**

H: CLASSEMENTS PAR EQUIPE

Les surclassements sont autorisés Jusqu'au premier plomb de match pour le changement de catégorie, validé par un arbitre.

Carabine & pistolet 10mètres

Poussins garçons, Poussines

Benjamins, benjamines

Minimes garçons et filles

Cadets, cadettes

Juniors garçons et filles

Seniors 1 / Dames 1

Seniors 2 / Dames 2

Seniors 3 / Dames 3

Arbalète 10mètres

Tireuses sur 40 coups

Tireurs sur 60 coups

Pistolet 25 mètres

Hommes

Femmes

Pistolet 25 mètres gros calibre

Catégorie unique

Pistolet 50 mètres

S1/S2/S3

Carabine 50mètres

Minimes garçons et filles, cadets et cadettes

Juniors filles, dames 1-2-3

Juniors garçons, seniors 1-2-3

Armes Anciennes

Catégorie unique

Carabine 3X20 (CUMUL)

Hommes

Femmes

Tir posé

Homme

Femme

Il est possible de faire une équipe de trois catégorie différente, celle-ci sera alors de type S1 ou D1 sauf EDT

H: RECOMPENSES

Individuelles

Le premier se verra décerner le titre de champion national FSCF année 2018, une médaille dorée.

Le second recevra une médaille argentée. Le troisième recevra une médaille bronzée.

Attention sur les titres :



Si une seule personne est représentée dans une catégorie au niveau départemental, alors le titre de Champion Départemental lui est donné.

Il faut au minimum Deux compétiteurs au niveau régional (ou groupement de département) pour décerner le titre de Champion Régional. Si le tireur est seul c'est un VAINQUEUR de la discipline.

Il faut au minimum 3 tireurs au niveau Fédéral pour que le titre puisse être donné (pensez au surclassement).

Pour les VAINQUEURS, l'organisateur n'est pas obligé de lui remettre une récompense. L'organisateur l'affiche avant le match.

De ce fait le changement de catégorie peut-être fait avant les essais et signaler à l'arbitre, qui le notera sur la feuille de match, le surclassement. Il est possible de surclasser plusieurs catégories.

Les surclassements vont de Minimes à S1, puis de S3 à S1.

Le surclassement est possible de fille à garçon

Par équipes

Les 3 tireurs de l'équipe d'un même club se verront décerner le titre de Champion National FSCF année 2018 et recevront un fanion FSCF quel que soit le nombre de club.

Echange de tireurs pour une discipline

Pour des raisons multiples, il est possible de prêter des tireurs pour un autre club :

Un tireur d'un club A peut tirer une discipline pour un club B, voire tirer une autre discipline pour un club C.

Pour ce faire il faut : Le club recevant devra inscrire le tireur et acquitter les frais d'inscription.

(Un tireur ne peut tirer en individuelle pour un club et par équipe pour un autre)

I: LIEUX DES FINALES

Pistolet et carabine 10mètres école de tir (PG-PF-BG-BF-MG-MF), l'arbalète 10metres, le pistolet vitesse & standard 10m et le tir des aînés se dérouleront les **28 et 29 Avril 2018 Sierentz et Eschentwiller.**

Pistolet et carabine 10 mètres (hors école de tir), pistolet combiné 22Lr, gros calibre, pistolet armes anciennes, pistolet et carabine 50 mètres, ainsi que carabine 3X20 se dérouleront les **14, 15 et 16 septembre 2018 à Chalons en Champagne.**

J: CORRESPONDANTS

Mr GELAIN Jean Marc

Responsable National de la Commission du TIR SPORTIF

Responsable Arbitrage

16 rue des vosges

67230 Benfeld

Tel : 06 37 43 13 54

Email : mondevert@hotmail.fr ou jm@gelain.net

Mr KUBLER Gilbert

Correspondant Alsace

21b rue de l'église 68500 ORSCHWHIR

Tel: 03 89 74 27 79

Port: 06 84 35 94 64

Email: g.kubler@wanadoo.fr

Mr METAUT Jean

Correspondant Ile de France

10 rue Gaston Coute 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Tel: 01 48 45 76 08

Port: 06 14 33 87 78

Email: jean.metaut@worldonline.fr

Mr SCHUTZ Claude

16a rue du petit Landau

68170 Rixheim

Tel :

Email: claudeschutz@numericable.fr